



## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023 à 9h00

**Président de séance :** M SIMOND Régis

**Présents :** Mmes et Mrs les Conseillers : Mmes BALLOCCHI Sylvie, JUZIAN Catherine, VASINA Pauline MM. BONNAFFOUX Mickaël, CARRETTA Thierry, ESMIEU Alain, FEUILLAGIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, RODINI Jean-Louis, SIMOND Régis.

**Absents :** Mme TUDORET Sabira, MM. BRUN Jean Luc, COMBAL Benjamin.

**Secrétaire de séance :** Pauline VASINA

**Quorum :** 12

### Ordre du jour de la séance du 19/09/2023

#### INFORMATIONS - DÉCISIONS ADMINISTRATIVES DU MAIRE

- 2023-09-006 Contrat compagnie la vie en rose ;
- 2023-09-007 Devis mise à disposition apprenti GEIQ ;
- 2023-09-008 Devis rénovation gendarmerie ;
- 2023-09-009 Devis Ineo traversée rue foret blanche ;
- 2023-09-010 Devis came parking ;
- 2023-09-012 Contrat d'assistance maître Rouanet ;
- 2023-09-013 Devis Andrety ;
- 2023-09-014 Coordinateur ssi ot/cinéma/esp enfant ;
- 2023-09-015 Devis Recoura Margaux plan OT pdf et dwg ;
- 2023-09-016 Budget Principal 2023 – Fongibilité des crédits n°4 ;
- 2023-10-001 Travaux de Voirie 2023 ;
- 2023-10-002 Annule et remplace 2023-09-007 mise à disposition apprenti ;
- 2023-10-003 Contrat Aixom.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ

- Passage des budgets sous la nomenclature M14 à la M57 ;
- Modification de la dénomination des voies ;
- Participation financière aux forfaits des scolaires ;
- Autorisation donnée à Monsieur de Maire à payer les factures d'investissement des travaux en lien avec la réhabilitation du bâtiment communal dénommé « ancien Presbytère » suite à l'incendie du 1<sup>er</sup> janvier 2022 - dérogation aux règles de la commande publique ;
- Convention relative au PIDA routier avec le Département ;

#### URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

- Instauration de la commission de contrôle de la DSP
- Déclassements & Cessions de portions du domaine public – délaissés de la voirie – au lieu-dit Le Languieu ;

## DIVERS

- RPQS déchets

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 19 Septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## Séance du 16 Octobre 2023

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 modifiée :

### INFORMATIONS - DÉCISIONS ADMINISTRATIVES DU MAIRE

- 2023-09-006 Contrat compagnie la vie en rose ;
- 2023-09-007 Devis mise à disposition apprenti GEIQ ;
- 2023-09-008 Devis rénovation gendarmerie ;
- 2023-09-009 Devis Ineo traversée rue foret blanche ;
- 2023-09-010 Devis came parking ;
- 2023-09-012 Contrat d'assistance maître Rouanet ;
- 2023-09-013 Devis Andrety ;
- 2023-09-014 Coordinateur ssi ot/cinéma/esp enfant ;
- 2023-09-015 Devis Recoura Margaux plan OT pdf et dwg ;
- 2023-09-016 Budget Principal 2023 – Fongibilité des crédits n°4 ;
- 2023-10-001 Travaux de Voirie 2023 ;
- 2023-10-002 Annule et remplace 2023-09-007 mise à disposition apprenti ;
- 2023-10-003 Contrat Aixhom.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ

#### **Délibération 2023-072 : Passage des budgets sous la nomenclature M14 à la M57**

Le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les budgets en M14. Le budget principal a adopté cette nouvelle nomenclature par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2023, mais le budget caisse des écoles doit l'inclure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. **Le Conseil municipal valide à l'unanimité ce changement de nomenclature.**

#### **Délibération 2023-073 : Modification de la dénomination des voies**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 août 2022 relative à la dénomination des rues, voies et places publiques de la Commune. Considérant que de nouvelles voies vont desservir de nouvelles habitations et qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications, il convient de les rajouter à la liste existante et ne constituer qu'un seul document. **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.**

**Délibération 2023-074 : Participation financière aux forfaits des scolaires ;**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une aide de 40€ par enfant jusqu'à 18 ans, résidant sur la Commune de Risoul, ayant acheté un forfait de ski à la saison par l'intermédiaire de la Communauté de Communes.

**Délibération 2023-075 : Autorisation donnée à Monsieur de Maire à payer les factures d'investissement des travaux en lien avec la réhabilitation du bâtiment communal dénommé « ancien Presbytère » suite à l'incendie du 1<sup>er</sup> janvier 2022 - dérogation aux règles de la commande publique ;**

Le conseil municipal acte à l'unanimité le fait que les travaux de réhabilitation du presbytère suite à l'incendie, n'entrent pas dans le champ d'application du code des marchés publics, et d'autoriser M. Le Maire à procéder aux paiements des factures.

**Délibération 2023-076 : Convention relative au PIDA routier avec le Département**

Le renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour la mise en œuvre du plan d'intervention pour le déclenchement des avalanches (PIDA) sur la RD 186, dénommée route de la station est approuvé à l'unanimité.

**URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE**

**Délibération 2023-077 : Instauration de la commission de contrôle de la DSP**

Conformément l'article R2222-3 du CGCT, il est instauré la commission de contrôle des DSP, dont les membres sont :

Titulaires :

- M. Sylvain FEUILLASSIER
- M. Frédéric JEHAN
- M. Mickaël BONNAFFOUX

Suppléants :

- M. Thierry CARRETTA
- Mme Sylvie BALLOCCHI
- Mme Catherine JUZIAN.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**Délibération 2023-078 : Déclassements & Cessions de portions du domaine public – délaissés de la voirie – au lieu-dit Le Languieu ;**

Le Conseil décide à l'unanimité de déclasser :

- une partie du domaine public – délaissé de la voirie (environ 47m<sup>2</sup>) au lieu-dit Le Languieu et de vendre cette partie délaissée au prix de 3 700 euros.
- une partie du domaine public – délaissé de la voirie (environ 144m<sup>2</sup>) au lieu-dit Le Languieu et de vendre cette partie délaissée au prix de 8 000 euros

**DIVERS**

**RPQS déchets**

La séance est levée à 9h25.

Fait à Risoul, le 27 novembre 2023

Le Président,  
Régis SIMOND.

La Secrétaire  
Pauline VASINA.

